



FPS sur stationnement gratuit erreur saisie horodateur

Par fandro42

Bonjour à tous,

Voici ma mésaventure d'hier : Je mets un ticket de stationnement (gratuit pour 30 mn) sur mon pare-brise mais 3 mn plus tard je suis verbalisée au motif qu'à la fin de mon n° d'immatriculation SAISI XX XXX XX je mets un 8e chiffre supplémentaire le 6.

Je conteste. Rien n'y fait. 25?. De plus 3 jours pour les payer à ce tarif-là. Je me penche sur la législation et constate certains points et c'est là que ma demande intervient.

1) L'horodateur lors de la saisie incite l'automobiliste à faire une erreur en proposant 8 caractères J'ai eu tort de vouloir respecter ces 8 caractères en mettant le 6 qui est le début du département 69 (les immatriculations actuelles en ont 7) Pourquoi lorsque j'ai saisi mon numéro la machine a validé ma saisie et délivré un ticket (l'agent que j'ai interpellé m'a tendu un papier montrant un exemple à appliquer AS-852-XZ sans mettre le département (9 caractères : mauvais exemple si on veut chipoter et tenir compte des tirets) d'ailleurs il est vrai que ce même papier est affiché sur tous les parcmètres ?

En clair si cet horodateur propose bien 8 caractères (pour les anciennes immatriculations j'imagine. Il "offre"!!! toutes les possibilités" à un citoyen de se tromper mais surtout "offre à la municipalité d'encaisser 25? sur une erreur de saisie" d'un caractère là un numéro !!!!!

5) un texte existe je ne le comprends pas c'est le suivant CCSP (juge statuant seul) 25 juin 2018, n° 18000246, M. B. c/ commune de Marseille qui dit en gros que

Une erreur de saisie du numéro d'immatriculation sur l'horodateur ne fait pas obstacle à ce que l'automobiliste puisse être considéré comme s'étant acquitté de la redevance de stationnement.

Le souci est que je n'ai que le ticket de stationnement posé sur mon pare-brise pas de ticket de paiement puisque c'était gratuit. Est-ce que ce texte s'applique pour moi car dans mon cas je n'avais à m'acquitter de rien du tout.

Ce matin, j'ai fait une réclamation RAPO et j'ai décidé de ne pas verser les 25 ? avec le risque de payer 40? si je ne le paye pas dans les 3 jours. J'insiste sur le fait que j'étais sur un emplacement gratuit pour 30 mn. Ma contravention est un FPS Merci pour votre aide.